Convocation à l'assemblée de consultation publique
à tenir Mardi , le 6 avril 2021
en vidéoconférence (ZOOM), à 18h00

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-2021-01

Identification du site concerné : lot 4 565 309, situé au 201, 21e Avenue,

Nature de la demande : concernant l'empiètement en marge avant d'un vestibule projeté.

Le projet prévoit transformer et agrandir le perron existant pour en faire un vestibule fermé de 10 pieds par 10 pieds. Ce projet constitue un agrandissement du bâtiment principal, dont l'implantation projetée représente un empiétant d'au maximum 1,63 mètre dans la marge avant, fixée à 8 mètres dans la zone RA-5.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-2021-02

Identification du site concerné: du lot 4 565 512, situé au 1579, rang Saint-Louis.

Nature de la demande : concernant la reconstruction d'une résidence empiétant dans la marge avant.

La nouvelle résidence devrait ainsi se trouver au plus près à 5,53 mètres de la ligne de propriété avant. L'implantation projetée représente donc un empiétant d'au maximum 2,47 mètres dans la marge avant, fixée à 8 mètres dans la zone A-7.

RÈGLEMENT 401-21

RÈGLEMENT NUMÉRO 401-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 401, INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN DE PERMETTRE ET RÉGLEMENTER L'UTILISATION DES CONTENEURS MARITIMES ;

L'objectif de ce règlement est d'autoriser et d'encadrer l'utilisation de conteneurs maritimes pour la construction de bâtiments accessoires sur le territoire de la municipalité, et ce, afin d'assurer une intégration harmonieuse au cadre bâti de la municipalité.

En raison de la pandémie actuelle, et conformément aux directives du gouvernement du Québec, une assemblée publique de consultation ne peut être tenue. En conséquence, toutes les personnes et organismes qui désirent donner leurs commentaires, poser des questions ou partager leurs opinions sur les demandes de dérogations mineures ou sur les projets de modifications règlementaires doivent le faire par courriel à info@sabrevois.info ou par la poste au 1218, route 133, Sainte-Anne-de-Sabrevois, J0J 2G0. Toute intervention doit être envoyée avant le mardi 6 avril à midi.

Fredy Serreyn

Directeur général et Secrétaire-trésorier